



Conditions de location/prêt à usage des boosters de réseau

1. Pour certains services Telenet (ci-après dénommés « Services »), le Client peut avoir besoin d'extenseurs de réseau pour étendre ses capacités de service ou de réseau, exemple un Mobile Coverage Extender, Powerline, Wifi Powerline ou un Access Point (ci-après « boosters de réseau »). Ces conditions particulières sont d'application lorsque Telenet loue ou les boosters de réseau au Client ou les met gratuitement à sa disposition (prêt à usage).
2. Telenet reste à tout moment propriétaire des boosters de réseau. La location/le prêt à usage prend automatiquement fin lorsque la relation contractuelle avec Telenet concernant les Services sous-jacents est résiliée. À la fin de la location/du prêt à usage, le Client doit retourner les boosters de réseau à Telenet, conformément aux instructions de Telenet. Si le Client néglige de restituer un booster de réseau à Telenet dans le délai prévu à cet effet ou le restitue en mauvais état, il s'engage à payer à Telenet une indemnité forfaitaire fixée par Telenet (comme définie dans les tarifs sur telenet.be) pour le booster de réseau, sans préjudice du droit pour Telenet de réclamer un montant plus élevé s'il peut démontrer un dommage plus important.
3. Le Client reconnaît que les boosters de réseau ont été livrés en bon état. Le Client veillera à ce que les boosters de réseau soient installés conformément au mode d'emploi des boosters de réseau. Les boosters de réseau ne peuvent être placés que dans une pièce permettant l'installation, l'entretien, le fonctionnement et le retrait sûrs des boosters de réseau.
4. Le Client peut exclusivement utiliser les boosters de réseau dans le cadre des Services. Dans ce contexte, il s'engage à utiliser les boosters de réseau en bon père de famille conformément aux dispositions du mode d'emploi et à toutes les autres directives ou recommandations de Telenet. Le Client informera immédiatement Telenet de tous vols, pertes, dégâts ou dysfonctionnements des boosters de réseau. Telenet a le droit de répercuter au Client les dommages résultant d'une perte, d'un vol ou de dégâts causés aux boosters de réseau. En outre, le Client préservera Telenet de toute réclamation résultant d'une utilisation inappropriée, illicite ou frauduleuse des boosters de réseau.
5. Le Client ne peut pas modifier ou (faire) adapter les boosters de réseau. Le Client doit garder les boosters de réseau en sa possession exclusive et sous son contrôle exclusif sur le lieu d'installation. Il ne peut pas vendre, louer, céder, mettre en gage ou mettre à disposition de tiers d'aucune autre

façon les boosters de réseau, et il s'engage à préserver les boosters de réseau de toute saisie ou de toute autre charge.

6. Sous réserve d'une dérogation préalable, écrite et explicite de Telenet, les boosters de réseau ne pourront être entretenus et réparés que par une personne désignée par Telenet. Les boosters de réseau doivent toujours demeurer aisément accessibles pour Telenet, afin de permettre un contrôle à tout moment. Telenet pourra réclamer à tout moment la restitution des boosters de réseau, moyennant leur remplacement par des produits équivalents. Telenet se réserve en outre le droit d'utiliser les boosters de réseau pour d'autres services fournis par Telenet ou des tiers.
7. L'utilisation des boosters de réseau est par ailleurs soumise aux dispositions des Conditions générales de Telenet (Business) (disponibles sur telenet.be).